



CAHIER D'ACTEUR

MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE



CAHIER D'ACTEUR



MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE

Résumé de la présentation de l'acteur : 400 signes max

Mountain Wilderness France est une association nationale indépendante, créée en 1988, reconnue d'utilité publique depuis 2007 et agréée au titre de la protection de l'environnement sur l'ensemble du territoire national. Elle œuvre pour la préservation et la valorisation des territoires de montagne, en conciliant les dimensions écologiques, sociales, culturelles et paysagères, à travers trois axes : la défense des espaces naturels de montagne, la promotion de pratiques respectueuses (mobilité douce, démantèlement d'installations obsolètes), et l'accompagnement de la transition des territoires.

TITRE GÉNÉRAL DU CAHIER D'ACTEUR

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE DE COMPETITION DE BIATHLON DU GRAND BORNAND – JOP 2030

CONTACT

Nom acteur : PONCET Jean-Dominique

Adresse : Mountain Wilderness France – 5 place Bir Hakeim – 38000 GRENOBLE

Téléphone : 04.76.01.89.08

Mail : contact@mountainwilderness.fr /

CONTRIBUTION SUR LE PROJET

Contexte

Le projet d'aménagement du site de compétition de biathlon du Grand Bornand est un des 40 projets engagés par la Solidéo dans le cadre du projet global des JOP 2030 des Alpes françaises. Le contexte général est celui de JOP 2030 décidés par des exécutifs régionaux et nationaux sans aucune consultation des habitants des territoires, d'une loi Olympique qui déroge à toutes les dispositions réglementaires dans le droit des sols, l'artificialisation des sols, la sécurité des biens et des personnes, la place laissée aux sponsors, la privatisation des profits et la socialisation des pertes pour l'État et les collectivités.

Depuis le début des associations nationales reconnues d'utilité publique se sont prononcées contre ce projet des JOP2030 à cause de l'absence de consultation nationale, de l'inutilité de ce projet pour l'attractivité des Alpes qui sont déjà renommées mondialement et dont les stations sont bien fréquentées, des dépenses excessives qui seraient mieux utilisées pour des investissements locaux demandés depuis longtemps et pour la transition climatique, et enfin des inconvénients de ces JOP pour la population des territoires: encombrements des routes et pertes de touristes pendant les années de travaux de préparation.

- CONTRIBUTION SUR LE PROJET

Le Grand Bornand dans l'organisation des JOP 2030

La situation au Grand Bornand est préoccupante car c'est un site situé à une altitude modeste qui chaque année peine à engager la saison et a très souvent fait appel à des transports de neige coûteux en bilan carbone et limités au seul temps de compétitions.

Il est surprenant que ce site ait été choisi alors que le site des JO d'Albertville avait donné toute satisfaction.

Est-ce une revanche du 74 sur le 73 ?

Force est de constater que des relais influents ont fait suffisamment pression sur le COJOP pour que ce site soit retenu en priorité. Dépenser deux fois sur deux sites n'est pas source d'économie et d'efficience.

Des impacts lourds pour la commune

Pour autant l'équipe municipale du Grand Bornand a saisi cette opportunité pour faire financer par la Solidéo, les Régions, le Département et la Commune du Grand Bornand plus de 50M€ de projets qui servent certes les JOP de 2030 mais surtout permettent de développer un site remarquable qui restera toujours plus ouvert à des catégories socio-professionnelles supérieures disposant des moyens financiers pour s'offrir des logements à plus de 7.000,00 € du M².

Ces 50,5M€ dont plus de 15M€ seront à la charge de la Commune du Grand Bornand interrogent au vu du niveau d'endettement de la Commune. Elle cumule plus de 15M€ de stock de dette (14,767M€ au compte administratif 2024) et va voir celle-ci progresser de manière significative au cours des 4 années qui viennent.

La capacité d'autofinancement de la Commune est très nettement insuffisante pour équilibrer ces montants sans avoir recours à une hausse notable des impôts locaux qui sont les plus importants de la

strate. Ces taux sont élevés (26,15% pour la taxe d'habitation et 31,60% pour la taxe foncière - chiffres 2024) et au plafond de la strate (1.981,00€/habitant pour la taxe d'habitation contre 34€ pour la strate et 1.776,00€/habitant pour la taxe foncière contre 474€ pour la strate – chiffres 2024).

Les décisions prises vont conduire une progression des charges pour les contribuables pour des impacts assez faibles pour le mieux vivre au Grand Bornand.

Un manque de réflexion sur l'avenir de la commune

D'autres choix auraient pu être faits notamment pour les personnes qui travaillent afin de leur permettre de vivre au Grand Bornand et de contribuer au dynamisme de la Commune en scolarisant leurs enfants des écoles, services à la petite enfance, emploi, développement du sport et de la culture toute l'année dans un territoire montagnard à vivre.

Nous défendons une montagne à vivre pour l'ensemble des populations.

Une absence de dossiers techniques précis

Ces décisions manquent d'études techniques, de prospectives environnementales dans une période où l'eau se fait rare, où les forêts souffrent de la chaleur avec des évolutions rapides de feux dévastateurs (Diois, L'Argentières-la-Bessée et Freissinières, Pyrénées, plus récemment la Savoie...) qui n'ont fait l'objet d'aucun plan de prévention ciblé et où l'agriculture peine du fait du changement climatique.

CONTRIBUTION SUR LE PROJET

Compte-tenu de ces éléments, nous émettons un avis défavorable à ces projets dont la pertinence n'a jamais été démontrée lors des réunions publiques ni dans les documents de présentation.

Cette concertation, d'une durée d'un mois seulement semble finalement surtout destinée à vérifier et améliorer l'acceptabilité du projet en mettant en avant un héritage post-JOP inutile et parfois illusoire et en sous estimant les nuisances de la phase pré-JOP.